

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

REDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 87, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 210-1

Bureau à MARSEILLE, 60, Rue des Dominicains. Téléphone 28-84

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France... 18 fr. par an

Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur

On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste. Les abonnements sont payés par trimestre ou par an, et paient d'avance et par mandat-poste.

TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles, en 4° page, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne

Reclames en quatrième page... 1 franc

Chronique troisième page... 4 fr. 50

REDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 87, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 210-1

Bureau à MARSEILLE, 60, Rue des Dominicains. Téléphone 28-84

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

DEUXIEME FOIRE DE LYON

La visite ministérielle que nous avions annoncée dans notre dernier numéro a été renvoyée à aujourd'hui. Nous en donnerons le compte rendu dans notre numéro de samedi.

Dans notre dernier compte-rendu, nous avons indiqué que le stand du Groupement Lyonnais au Maroc, situé place Tolozan, portait le n° 47153. Nos lecteurs ont sûrement compris que c'était là une erreur d'impression. Nous voulons dire en effet que ce stand portait le n° 47/53.

Le Groupement Lyonnais du Maroc put exposer à la Foire de Lyon grâce à l'appui de la « Résidence Générale » qui par son organisation des Bureaux économiques, est en contact avec tout ce qui peut contribuer au développement agricole, industriel et commercial du Maroc.

Par le nombre de ses adhérents, les intérêts considérables qu'il représente au Maroc, le Groupement Lyonnais est un des attrait principaux du pavillon chilien ; il fait constater qu'il existe, qu'il travaille à la réalisation de la lutte économique d'après-guerre et démontre que malgré les difficultés de l'heure présente, chacun doit s'ingénier à produire et prendre sa place au Maroc.

Le délégué du Groupement choisit pour leurs compétences diront aux intéressés du commerce : Quelles sont les marchandises qui conviennent comme qualité, présentation, condition d'envoi, délais de paiement et particulièrement sûreté du crédit ; De l'industrie : Que telle ou telle industrie nouvelle rendrait au Protectorat français les plus grands services, car tout est à créer au Maroc, comparativement à ce qui existe, et cela sans nécessiter des capitaux énormes.

Le délégué agricole donnera des précisions sur les principales régions, leurs cultures, rendement des terres, l'état du cheptel, etc. En outre ces délégués sont à la disposition des fabricants de la région lyonnaise pour visiter les fabriques, prendre note de leurs prix, de leurs conditions et de leurs délais d'engagements.

Il pourra rapporter sur la terre marocaine leurs échantillons qui seront présentés aux acheteurs et resteront ensuite exposés dans la salle d'Exposition du Groupement Lyonnais de Casablanca.

Il agit de prendre contact, d'établir une liaison directe entre le producteur français et l'acheteur marocain ; même s'il n'y a pas de résultats immédiats, la voie sera ouverte, ce ne sera pas un des moindres mérites du Groupement Lyonnais du Maroc.

Nos commerçants et industriels français ont une grande place à prendre au Maroc. Avant la guerre la camelote allemande était seule vendeuse à bas-bas. La guerre nous permettra, espérons-le, de reprendre la place qui nous revient de droit.

ciété de la Foire ; Victor, adjoint au maire, administrateur délégué. Les idées émises par le conférencier seront d'ailleurs publiées prochainement dans le « Bulletin Officiel de la Foire ».

Après M. Lignon, qui a tenu à dire combien la conception du plan énoncé par M. Lang-Willar semblait répondre aux besoins de l'après-guerre, M. Fougère a pris la parole pour proposer la création d'une association à Lyon, afin de suivre le plan de M. Lang-Willar.

La Chambre de commerce française de Buenos-Aires occupe, place Tolozan, le stand 47/54 mis à sa disposition par le comité de la Foire, et le secrétaire de la délégation dont nous avons déjà parlé, M. Frantz, recevra chaque jour entre 4 et 6 heures tous les exposants et participants français qui s'intéressent au marché considérable qu'offre à leurs produits la République Argentine.

La Chambre de commerce de Buenos-Aires en venant apporter à la Foire de Lyon son concours en y déléguant sept de ses membres les plus éminents et connaissant à fond les questions économiques franco-argentine, a accompli un effort dont l'exemple mérite d'être signalé et suivi.

Les délégués de Buenos-Aires se multiplient en démarches auprès des exposants, visitant les stands et expliquant à tous et à chacun les moyens d'étendre à l'Argentine l'exportation des articles qu'ils produisent.

Le comité de la Foire est particulièrement reconnaissant à la Chambre de commerce de Buenos-Aires de cette adhésion qui certainement contribuera au succès de l'Institution lyonnaise, dès à présent et dans l'avenir.

De tels concours remplacent utilement des milliers de visiteurs des pays d'outre-mer que les inconvénients de longs voyages empêchent de venir personnellement en France.

Au stand de la Chambre de commerce française de Buenos-Aires, nos exposants trouveront aussi les renseignements du comité franco-argentin récemment créé dans le but d'organiser une exposition à Buenos-Aires. Cette exposition aura lieu pendant les mois de juin, juillet, août et septembre. Nous en parlerons dans notre numéro de samedi.

Les Congrès de la Foire

Le congrès de l'Agriculture a commencé ses séances lundi matin. Dans notre prochain numéro nous en donnerons le compte rendu. Des rapports très intéressants ont été lus, nous en donnerons aussi le résumé.

CONGRES METALLURGISTE DE LYON

Les vœux de l'Union des industries métallurgiques et minières de France. Une importante réunion des représentants de ces grandes industries a eu lieu dimanche à Lyon, à l'occasion de la Foire, sous la présidence de M. Herriot, sénateur-maire de Lyon, et de M. Laurent, administrateur et directeur général des Acieries de Saint-Chamond et d'Homécourt.

Les représentants les plus qualifiés de la métallurgie et des mines assistaient à cette réunion. Sur l'estrade et dans la salle, nous remarquons MM. Rault, préfet du Rhône; Général Ebraud, gouverneur de Lyon; Coignet, président de la Chambre de commerce; Lignon, président du Comité de la Foire; le colonel Rimailho; MM. Cabaud, Isaac, Ledève, Fougère, Rivoire, Guéneau, Robatel, Piaton, Damour, Wissnberger, Doperet, Chalumeau, Bussy, Robert Pinot, secrétaire général du Comité des Forges de France et de l'Union des industries métallurgiques et minières, fit un remarquable exposé des besoins de ces industries dans la France de demain. Nous ne pouvons, faute de place, que mentionner les vœux qui ont été formulés, vœux adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

Chronique Maritime

ment un traitement de faveur — ainsi que cela semble résulter de la commission Balfour — mais une situation identique à celle que les produits métallurgiques allemands y rencontraient avant la guerre.

M. Herriot, qui parla sans amertume de son court séjour au ministère du ravitaillement, donna aux membres du congrès des précisions sur l'état de certaines questions dont il eut à s'occuper, notamment sur le régime des forçats hydrauliques et sur la réforme ministère, sur le barrage de la navigation du Haut-Rhône. De l'étude de ces questions et de leur solution dépend l'avenir du pays.

M. Laurent remercia M. Herriot souhaitant qu'il reprenne un jour sa place au gouvernement.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE LYONNAISE

Le public a fort commenté l'abstention à notre Foire de l'industrie automobile lyonnaise. Cette abstention est due à un conflit qui sera sans doute aplani l'an prochain. La Chambre syndicale des négociants en autos a émis à ce sujet le vœu suivant dans une réunion tenue samedi soir :

« Que dès maintenant l'Administration de la Foire de Lyon provoque une réunion de MM. les constructeurs d'automobiles de Lyon et de la région et des membres de la Chambre syndicale des négociants en automobiles de Lyon et de la région, à l'effet de nommer une commission chargée de faire toutes démarches utiles pour que la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles de France rapporte sa décision du 29 décembre 1913 et consente dès à présent à donner toute liberté à ses adhérents en vue de leur participation à la Foire de Lyon 1914.

« La Chambre syndicale des négociants en automobiles exprime le désir que le président de cette commission soit choisi parmi les constructeurs d'automobiles de Lyon ou de la région. »

NOTRE VISITE AUX STANDS

La Fonderie G. Peignot et Fils, rue Cabanis, 14, à Paris, expose au cours de l'un des panoramas du cours de Verdun, 14, dans le groupe 37, sous les numéros 5 et 6, elles ont installé comme une pointe avancée de leur énorme rouage commercial, qui, par l'entremise de ses Maisons de vente de Paris, de Lyon, de Lancy, déverse la masse de leur production quotidienne qui atteint 120.000 kilos de papier.

Papiers d'écriture, papiers d'impression, papiers édition, papiers de pliage, papiers d'emballage, voilà la diversité des sortes que produisent les Papeteries Bergès dans leur trois usines de Lancy, de Persan et d'Alfortville.

Et l'esprit français, qui ne perd jamais ses droits, s'amuse quelque peu de voir cette firme importante, parmi les plus importantes de la papeterie, s'abriter derrière les mines parois des stands et sous le fragile toit de carton bitumé.

A remarquer : Le stand de la Maison B. Delave et M. Blondet (section 38, stands 11 et 12) pour tout ce qui concerne l'industrie du Livre.

Chronique Maritime

« J'avais dû trop noircir la Chambre ce jour-là. Mais en plus de l'« Orénoque » il y a un autre exemple : celui d'un « bateau de 11.000 tonnes parti pour Salomon avec un chargement de 2.430 tonnes ». La réquisition a fonctionné dans des conditions détestables pour l'armement comme pour les consommateurs. Censeurs, ceci est insécable. « Officiel » page 689, 2° colonne.

M. Bouisson nous a fait un calcul prodigieux : 60 % de la flotte réquisitionnée, plus une autre quantité de navires affectés, reste 30 ou 35 %... C'est un calcul trop fort pour moi. Il est vrai qu'il a ajouté : « Je suis bien certain que si n'importe lequel d'entre nous avait à sa disposition un, deux ou trois navires, sans être armateur, il réaliserait des bénéfices considérables. » Dans ces conditions, tant mieux.

M. Bedouce a reproché au projet d'avoir été examiné « par le petit bout de la lorgette ». En marine, Monsieur Bedouce, on regarde généralement par le petit bout de la lorgette, c'est peut-être une tradition, mais l'usage l'a consacré.

Et puis, après tout, il vaut mieux, Monsieur Bedouce, que vous soyez à la Chambre plutôt que capitaine au long cours : vous seriez trop embarrassé avec une paire de jumelles et voudriez regarder par le gros bout.

M. Jean Bon (de Levallois, pas de Mayence), en veine de réminiscences classiques, nous a parlé de Socrate et de sa maieutique.

Socrate invoqué par Jean Bon ! Enfin, la conclusion lui aussi claire que le reste. A la demande suivante : « Il est bien entendu que la loi s'étend à la cargaison, l'assurance libérale n'existe plus pour le risque de guerre », il a été répondu « Non » par M. le Sous-Secrétaire d'Etat de la marine marchande. Non, pourquoi ? L'avenir le dira.

Et voilà comment cette importante question fut traitée et résolue. Le Sénat ne s'est pas encore prononcé. La loi n'est pas encore applicable (à aucun point de vue) et il serait urgent de la mettre sur pied.

Mais nous n'avons le temps. Les Biches ne sont plus à Noyon.

DES SANCTIONS ! DES PUNITIONS !

Nos confrères ont rapporté le fait suivant : L'« Orénoque », vapeur réquisitionné, est arrivé à Dakar avec 1 tonne 700 de matériel et 50 tonnes de... cailloux formant lest.

L'« Orénoque » a une jauge nette de 2.300 tonnes. On manque de vapeurs pour Dakar et la côte ouest africaine où le ravitaillement est difficile. L'« Orénoque » pouvait prendre 2.300 mètres cubes de marchandises et on lui en donne 2 mètres ! C'est donc 2.298 caisses de un mètre cube chacune que l'on aurait pu enlever et que l'on a laissées à quai ! C'est d'une incurie dépassant tout.

« J'avais dû trop noircir la Chambre ce jour-là. Mais en plus de l'« Orénoque » il y a un autre exemple : celui d'un « bateau de 11.000 tonnes parti pour Salomon avec un chargement de 2.430 tonnes ». La réquisition a fonctionné dans des conditions détestables pour l'armement comme pour les consommateurs. Censeurs, ceci est insécable. « Officiel » page 689, 2° colonne.

M. Bouisson nous a fait un calcul prodigieux : 60 % de la flotte réquisitionnée, plus une autre quantité de navires affectés, reste 30 ou 35 %... C'est un calcul trop fort pour moi. Il est vrai qu'il a ajouté : « Je suis bien certain que si n'importe lequel d'entre nous avait à sa disposition un, deux ou trois navires, sans être armateur, il réaliserait des bénéfices considérables. » Dans ces conditions, tant mieux.

M. Bedouce a reproché au projet d'avoir été examiné « par le petit bout de la lorgette ». En marine, Monsieur Bedouce, on regarde généralement par le petit bout de la lorgette, c'est peut-être une tradition, mais l'usage l'a consacré.

Et puis, après tout, il vaut mieux, Monsieur Bedouce, que vous soyez à la Chambre plutôt que capitaine au long cours : vous seriez trop embarrassé avec une paire de jumelles et voudriez regarder par le gros bout.

M. Jean Bon (de Levallois, pas de Mayence), en veine de réminiscences classiques, nous a parlé de Socrate et de sa maieutique.

Socrate invoqué par Jean Bon ! Enfin, la conclusion lui aussi claire que le reste. A la demande suivante : « Il est bien entendu que la loi s'étend à la cargaison, l'assurance libérale n'existe plus pour le risque de guerre », il a été répondu « Non » par M. le Sous-Secrétaire d'Etat de la marine marchande. Non, pourquoi ? L'avenir le dira.

Et voilà comment cette importante question fut traitée et résolue. Le Sénat ne s'est pas encore prononcé. La loi n'est pas encore applicable (à aucun point de vue) et il serait urgent de la mettre sur pied.

Mais nous n'avons le temps. Les Biches ne sont plus à Noyon.

REVUE DU MARCHÉ DE PARIS

(Correspondance particulière)

Le beau temps ne s'est pas longtemps maintenu. De fortes gelées et la neige ont alterné pendant plusieurs jours et le froid domine encore au moment, contrariant les travaux des champs et surtout le jardinage.

A notre Bourse de commerce existe toujours le même calme comme affaires. Il y a cependant beaucoup de monde à notre marché libre du mercredi, mais les transactions souffrent de toutes les entraves occasionnées par les taxations. Depuis le début de la guerre, on ne s'apprivoise plus que pour les besoins immédiats qui deviennent de plus en plus pressants et cela explique la hausse continue des marchandises quelconques offertes à la vente et qui sont livrées péniblement à cause des difficultés de transport. Cette hausse, qui est aujourd'hui générale, est la même sur tous les marchés français et étrangers, sans exception les pays neutres; elle frappe indistinctement toutes les marchandises, surtout les produits alimentaires, dont les consommateurs prudents s'approvisionnent en vue de prix encore plus élevés prévus dans l'avenir si la guerre ne doit pas prochainement prendre fin.

PENDANT LA DUREE DE LA FOIRE DE LYON, LE « COURRIER DU COMMERCE », QUI N'ACCÉPTE ORDINAIREMENT QUE DES ABONNEMENTS D'UN AN, SERA VENDU EXCEPTIONNELLEMENT AU NUMERO DANS LES KIOSQUES A JOURNAUX SITUÉS SUR LE PARCOURS DE LA FOIRE, RUE DE LA REPUBLIQUE ET PLACE BELLECOUR.

riétés les plus favorables qui intéressent actuellement nos agriculteurs et dont s'occupent nos professeurs spéciaux, nos chambres et nos syndicats locaux.

Aucun changement dans le cours des farines sur notre place, cotées à la consommation à 65 fr. le sac de 157 kilos ou 41,40 les 100 kilos nets. En Seine-et-Oise, les prix sont fixés à 65,55 les 157 kilos, parés de 41,75 les 100 kilos, quel qu'il soit la provenance.

Les sucres ne provoquent plus guère de réclamations. Serait-ce que l'on s'accoutume aux difficultés de trouver cette denrée chez les détaillants qui veulent bien descendre à satisfaire leur clientèle ? Quoi qu'il en soit, il faut convenir que la situation est meilleure au point de vue de l'approvisionnement et de la répartition depuis l'émission des cartes.

Dans nos régions sucrières, y compris celles reprises à l'ennemi, on cherche à s'orienter et l'on peut espérer quelques résultats en ce qui concerne la future récolte, malgré les grandes difficultés à vaincre : terres à labourer, engrais à conduire, graines de betteraves à trouver et main-d'œuvre à rechercher. Il faut néanmoins beaucoup compter au point de vue de l'avenir sur l'apport en sucre des colonies, et ce sont les États-Unis qui seront nos plus précieux intermédiaires, comme ils l'ont été jusqu'ici. Un point non déjà s'offre. La récolte de Cuba ne donnerait pas, d'après MM. Willette et Gray, l'excédent déjà escompté : la production ne dépasserait pas 3 millions de tonnes contre 3.400.000 estimée précédemment. En Allemagne, le prix maximum des betteraves à sucre pour la campagne 1917-18 a été fixé à 22 marks par 50 kilos et celui du sucre à 22 marks par 50 kilos, au lieu de respectivement : de 22 marks et 18 marks fixés il y a trois mois.

Les alcools restent dans la plus grande stagnation d'affaires, faute de marchandises disponibles. Les rares vendeurs augmentent chaque jour leurs prétentions; aussi les acheteurs éprouvent les plus grandes difficultés à couvrir leurs pressants besoins, surtout les fabricants de liqueurs fines qui, malgré le relèvement des prix, ont toujours leurs servents adreptes d'un bon petit verre après leurs repas devenus cependant un peu moins copieux.

Les suifs n'ont que des offres réduites avec une demande active à des prix très fermes. La cote officielle a été fixée à 170 francs les 100 kilos en nouvelle hausse de 3 francs parité de 119 francs pour le suif en branches au rendement de 70 %. Jus de bœuf sans variation, plutôt offerts aux cours précédents. En suit pressé à bouches des affaires ont été traitées à 250 francs et le reste des acheteurs à cette limite. Le suif aux cretons non comestible vaut 200 francs, le non comestible 180 et les petits suifs blancs 160 à 165 francs; les graisses vertes obtiendraient 140 à 145 francs, les graisses de colle 150 fr. pour le suif. Londres arrive plus calme, ce qui permet d'espérer que la hausse ne se poursuivra pas, au moins aussi rapidement que ces temps derniers.

L'huile de lin a monté de un franc dans la huitaine écoulée; la cote est fixée à 243 fr. les 100 kilos en cuve à nu. Même fermeté sur l'huile de colza, toujours peu offerte.

La crise de l'essence n'a pas dit son dernier mot. Aurons-nous la taxation ou suffira-t-il de restreindre l'emploi par les automobiles bourgeoises et militaires. M. P. Fiancette, conseiller municipal, membre de la Commission, la consommation de l'essence et du pétrole a augmenté de près de deux tiers depuis l'année dernière et elle tend à continuer d'augmenter, alors que la population civile n'a pas consommé moins de 436.000 tonnes d'essence. Il faut donc que la consommation se restreigne et c'est le but que poursuit la Commission.

Et le gruyère sera-t-il taxé, après l'expérience faite pour le beurre ? C'est la question que M. Autoc, conseiller municipal, va poser au préfet de la Seine.

Il y a évidemment pénurie de sel. Beaucoup d'épiciers en manquent, surtout en province. Une enquête va être ouverte à ce sujet par les services compétents et nul doute que l'on mette fin à cette situation, car le sel ne manque ni dans nos sines de l'Est, ni aux bords des mers.

BOURSES DES BOURSES, HALLES ET MARCHÉS.

GRAINS ET FARINES

Marché de Lyon

Il ne se pratique sur notre place aucune affaire au prix de la taxe. En outre, la loi nous interdit de publier des cours supérieurs à la taxe. En conséquence, pour les marchandises taxées nous nous abstenons dorénavant de donner aucun prix dans ce compte-rendu.

Mardi 27 mars. Les giboulées de mars continuent toujours et le froid se fait encore assez vivement sentir. La culture va toujours lentement.

Pas de changement dans la situation du commerce des grains, les mêmes restrictions viennent encore empêcher les transactions. Les affaires vont de plus en plus mal.

Les expéditions laissent toujours autant à désirer. Les wagons sont de partout sauf dans les gares de chargement. Il faut attendre plusieurs mois pour expédier. Tout va de plus en plus mal. Les directions changent, mais le principe est le même et l'organisation mauvaise. C'est encore le règne des bureaux. Tous les ordres, toutes les bonnes volontés, des bureaux (quand il y en a) viennent se briser contre eux.

LES. — Aucune affaire ne se fait à l'heure actuelle. Le ravitaillement civil ravitaillé à peu près. Les cours sont toujours fermes.

FARINES. — Toujours bonnes demandes de la boulangerie. On cote : farines 80 0/0, 43 fr. les 100 kilos pris à l'usine ou 43,50 rendus en boulangerie nus ou toile facturée et reprise au même prix.

ISSUES. — Sans très demandés. Tendances très fermes, cours toujours en hausse. Offres restreintes. Vente à un prix supérieur à la taxe.

SEIGLES. — Sans affaires, absolument, au prix de la taxe.

AVOINES. — Cours en hausse. Tendances fermes. On traite dans la région à 32 et 32,50.

ORGES. — Presque sans offres. La culture ne se décide pas à fournir au prix de la taxe.

MAIS. — Dans nos ports, où on en reçoit quelque peu, le mais se vend 54 francs et même plus, mais il est presque impossible de l'expédier à l'intérieur.

SARRASINS. — On cote : sarrasins de Bretagne 42 à 42,50 les 100 kilos nus départ.

Marché de Marseille

Marseille 24 mars. La Chambre syndicale des Minotiers et Fabricants de semoules de Marseille nous communique les renseignements suivants :

Farines de blé dur et similaires. — On cote : Gruau D extra fleur 42 fr.; gruau D extra 41 fr.; minot D extra 40 à 41 fr.; F B D 1^{er} extra 38 à 40 fr.; F B D 1^{er} 37 francs.

La balle de 100 kilos brut, une toile perdue, franco quai ou gare Marseille.

Farines de blé tendre. — Taxe officielle sur farine entière.

Semoules. — Disponibles. — Prix unique. On cote : consommation SSSE et SSSG de 54 à 55 francs.

Les 100 kilos net, franco quai ou gare Marseille double toile à rendre.

Livrable. — Sur janvier. On cote : consommation SSSE, SS, SSSF de 54 à 55 francs.

GASTELSARRASIN 22 mars. Peu d'offres en blés grains à notre marché.

Nous cotons : blé choix 27 fr. les 80 kilos; seigle 25 fr. les 75 kilos; avoine grise d'hiver 30 fr. les 100 kilos; orge mouture 22 fr. les 60 kilos; maïs 20 fr. les 75 kilos.

CHALON-SUR-SAONE 23 mars. Marché peu important, les offres sont plus rares et enlevées à des hauts prix.

Nous cotons : blé choix 33 à 34 fr.; avoine noire 29 à 30 fr. les 100 kilos.

Farines de blé tendre, pain blanc 0,45 le kilo; son gros 10 à 20 fr. les 100 kilos.

CLERMONT-FERRAND 24 mars. Les chutes de neige survenues depuis cette nuitaine provoquent la cessation des travaux des champs.

Il ne sera plus possible de semer des blés de printemps, et les semailles d'orges seront compromises si le froid continue.

Impossible de donner les prix des grains; les cours subissent des variations exagérées suivant les besoins; il en est de même pour les pommes de terre.

PAILLES-FOURRAGES Lyon, 27 mars. — Cours officiels de la Chambre de commerce :

Foin de Bourgogne de 19 à 20 fr.; foin de paille de 17 à 18 fr.; paille de froment de 8 à 8,50; paille de seigle de 8,50 à 9 fr. les 100 kilos.

de 5 kilos environ, livraison dans Paris au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entree compris ; 6 francs pour foin et fourrages ; 2,40 pour paille. Pourboire 1 fr. par 104 bottes.

PAQUELET (maison Mousnier), courtier Spécialité en pommes de terre, semence et consommation Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

J. MALLARD, représentant, MARSEILLE. — Pommes de terre. Fourrages et Pailles.

POMMES DE TERRE LA TAXATION Nous croyons savoir que M. le Ministre du Ravitaillement a décidé de procéder, dans toute la France, à la taxation des pommes de terre de consommation.

Cette taxe serait, chez le producteur, pour les sortes ordinaires, 15 francs les 100 kilos, pour les sortes les plus fines, 18 francs les 100 kilos; chez le détaillant, pour les sortes ordinaires, de 20 à 25 centimes le kilo, pour les sortes les plus fines de 25 à 35 cm le kilo.

La date d'application de cette taxation serait fixée au 1^{er} avril.

LA TAXATION DANS LE RHONE Le Préfet du Rhône vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — A partir du 25 mars, le prix des pommes de terre, chez le producteur, ne pourra dépasser :

Sortes ordinaires : type « Institut de Beauvais », 13,50 les 100 kilos; Sortes fines : type « early rose », fin de siècle, jaune, 15,50 les 100 kilos; Sortes fines : type « saucisse », 16,50 les 100 kilos.

Art. 2. — A partir du 25 mars, le prix des pommes de terre, à la consommation, chez le détaillant, ne pourra dépasser :

Sortes ordinaires : type « Institut de Beauvais », 0,25 le kilo; Sortes fines : type « early rose », fin de siècle, jaune, 0,275 le kilo; Sortes fines : type « saucisse », 0,30 le kilo.

Art. 3. — La réquisition, s'il est nécessaire d'y recourir pour assurer l'alimentation des centres qui manqueraient momentanément de pommes de terre, sera faite aux conditions de prix fixés par l'arrêté 1^{er} du présent arrêté.

Art. 4. — Les prix fixés à l'article 2 devront être affichés de manière apparente dans tous les locaux où se pratique la vente des pommes de terre.

Art. 5. — Toute infraction au présent arrêté sera relevée et punie conformément aux dispositions de la loi du 20 avril 1918.

Art. 6. — M. le Secrétaire général pour la Police, M. le Sous-Préfet de Villefranche, MM. les Maires, M. le Commandant de Gendarmerie, MM. les Commissaires de Police et agents de la répression des fraudes sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs publié et affiché dans les communes. Lyon, le 24 mars 1917.

Le Préfet du Rhône V. RAULT.

Lyon, 27 mars. — Offre suivie en Creuse, avec hausse de plus en plus accentuée, malgré cela la marchandise s'enlevait rapidement.

Les stocks d'ailleurs sont restreints et de l'avis général la pomme de terre paraît devoir être rapidement épuisée, à moins que la possibilité de la taxe n'éclaircisse les vendeurs qui se retranchent derrière ce raisonnement pour éviter l'application.

En effet la taxe de la pomme de terre, mais de consommation seulement, sera taxée, parait-il, à 15 fr. à la culture pour la pomme de terre ordinaire et 18 fr. la pomme de terre fine, et le détail devra la revendre entre 20 et 25 fr.

Par suite les acheteurs hésitent, craignant une baisse accentuée. Nous ne croyons pas, cependant que ce soit le bon moyen de la provoquer.

En effet on a pu constater à diverses reprises que la taxation n'a jamais servi à grand-chose, sinon à arrêter toutes les transactions, et il y a toutes chances pour que le résultat soit le même quant à la pomme de terre.

En attendant les cours sont toujours en hausse sur la base de 28 à 32 fr. Creuse, Sarthe, Limousin.

On ne traite pour ainsi dire pas d'autres sortes.

Chalon-sur-Saône, 23 mars. — Cours plus fermes, de 28 à 32 fr. selon les espèces; marché moins fourni.

PAQUELET (maison Mousnier), courtier Spécialité en pommes de terre, semence et consommation Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

J. MALLARD, représentant, MARSEILLE. — Pommes de terre. Fourrages et Pailles.

Pommes de terre de toutes provenances. Semence, consommation, Oignons, Carottes, Grains, Foin, Paille. — QUATRE, courtier, 7 rue Part-Dieu, Lyon. Adr. télégr. : Quatre Padiou, 7. Téléph. 58-27.

FECULES & DERIVES Londres, 23 mars. — Tapiocas. — Marché calme en tendance ferme. A la livre : flocons Singapour disponible 6 1/2 d. (0,75); février-avril 6 1/4 d. (0,72) cif. Aux cent livres : perles Pé-nang et Singapour disponible fait à 60 sh. (83,40).

LEGMES SECS Castelsarrasin, 22 mars. — On cote : haricots 110 fr. les 80 kilos; fèves 28 francs les 65 kilos.

Chalon-sur-Saône, 23 mars. — On cote : haricots de 120 à 130 fr. les 100 kilos selon qualité. Marchandise plus rare.

FRUITS SECS Lyon, 27 mars. — Cours officiels de la Chambre de commerce : amandes de Provence en sortes de 360 à 370 francs; amandes à la Princesse de 270 à 280 fr.; noisettes cassées du Piémont de 470 à 490 fr.; noisettes cassées d'Espagne de 340 à 350 fr. les 100 kilos; raisins de Malaga de 19 à 20 fr. la caisse; figues de Bougie de 90 à 100 fr.; figues Cosenza de 180 à 190 francs; prunes d'Ente de 60 à 65 francs de 340 à 350 fr. les 100 kilos.

310 ; montagne 290 à 300 ; Levant 255 à 260 ; Girgenti 260 à 265 ; Pouille 260 ; Sardaigne 265 ; Mayorque 260 ; Mogador 260 à 265.

Amandes en coques. — Primes plaine 235 à 240 ; montagne 225 à 230 ; Italie 180 à 200 ; Languedoc 155 ; Provence 155 ; Tarragone 150 à 155 ; Mollières 145 ; Abéranes 120 à 125 ; Mollères 145 ; Portugal tendre 160 ; mi-tendre 135 ; Fitas 140 ; dures 50 à 55 ; Carthagène 150.

Amandes amères. — Gros fruits, 200 à 220 ; petits fruits 140 à 150 ; moyen 160 à 180 ; noyaux doux 250 à 270 ; amers 135.

Pignons. — Italie 230 ; Espagne 225 ; Pistaches vertes. — Sicile, 725. Noix. — Noix de cajou, 180.

Noisettes coques. — Sicile 135 ; Naples 140.

Noisettes cassées. — Tarragone 305 à 310.

Pulpes d'abricot. — Espagne 130 ; Provence 140.

Fruits secs pour boisson et pour la table. — Le marché a été très ferme pour tous les articles.

On cote à la consommation de Douane. Pour boisson : Corinthe nouvelle récolte, 185 fr.; gros grains noirs caisse 150 fr.; gros grains sacs 145 fr. pour la table à la consommation.

HUILES D'OLIVES Lyon, 27 mars. — D'après les cours officiels de la Chambre de commerce, nous avons à enregistrer une nouvelle hausse. On cote : huile d'olives surfine extra 280 à 290; fine 260 à 270; de noir 360 à 400; d'arachide surfine 270 à 275; fine 260 à 265; de sésame surfine 255 à 260; fine 250 à 255; de noix à bouteille 280 à 290; colza a purée 265 à 270; huile de colza brute 258 à 263; huile de lin 255 à 260; huile ricin pr. pression de 265 à 270 francs.

Les 100 kilos. Marseille, 24 mars. — Le marché a subi une forte hausse.

On cotait en fin de semaine : — Borjas, extra, 255 fr. à 260 ; Andalousie surfine 250 à 255; Sfax surfine 240 à 245 ; Sousse surfine 240 à 245 ; Mehdiya surfine 235 à 240 ; Monastir surfine 240 à 245 ; Tunis surfine 240 à 250 ; Algérie mi-fine 220 à 230 ; Bouches-du-Rhône surfine 280 à 295 ; Var surfine 270 à 290 ; Var fine 250 à 270. Ces prix s'entendent à l'Entrepôt de douane fûts perdus pour les seules provenances d'Italie, d'Espagne et du Levant, fûts à rendre pour toutes les autres provenances.

HUILES MINERALES, PETROLES Lyon, 27 mars. — Cote officielle communiquée par la Chambre de commerce. Hausse nouvelle.

Pétrole (non logé) de 50 à 52 fr.; essence 70 degrés (non logé) 84 à 87 fr.

Marseille, 24 mars. — Les cours sont restés sans changement.

On cote : pétrole brut, 54,25; pétrole pour moteurs, 60,25; pétrole blanc, 64,25 les 100 kilos; photoline, 27,75 la caisse; essence ordinaire, 106,50; essence pour carburateur, 116,50; essence benzine, 121,50; essence gazoline, 146,50 les 100 kilos; naphthalène, 38,75 la caisse; White spirit léger, 99,75 les 100 kilos à l'entrepôt d'octroi.

SUCRES, MELASSES Lyon 27 mars. — Cours officiels de la Chambre de commerce :

Sucre raffiné en pains 158,50; coupé régulier de 158 à 160 fr.; irrégulier gros déchet 156,50; pondré 158 fr.; semoule 158 fr.; cristallisé blanc indienne 148 fr.; sirop de glucose 44 degrés de 153 à 160 francs.

Nantes, 23 mars. — Stock des sucres en entrepôt réel au 17 mars. Articles 523.900 k.; Réunion 2.170.020 k.; Mayotte 3.290 k.; Maurice 7.569.207 k.; sucres de betteraves 230.000 k.; Cuba 592.200 k.; Manille 1.023.630 k.; sucres granulés 101.309 k.; ensemble 13.213.555 kilos.

Londres, 24 mars. — Le marché a été ferme; demande active. On cote cubes : n. 1 47 sh. 1 1/2 d.; H. T. S. 46 sh. 7 1/2 d.; granulés n. 1 42 sh. 1 1/2 d.; ditto n. 2 41 sh. 7 1/2 d.; granulés fins 42 sh. 4 1/2 d.; cristallisés n. 1 42 sh. 7 1/2 d.; n. 3 41 sh. 7 1/2 d.; cristallisés jaunes 41 sh. 7 1/2 d. On paye les Java blancs 41 sh. 7 1/2 d.

New-York, 23 mars. — En cents le liv. angl. raff. gran. 6,90 à 7,40 (88 fr. 87 à 95,31 les 100 kilos); centrifuges 5,52 à 5,64 (71 fr. 40 à 72,64 les 100 kilos); Moscovades 5,06 à 5,18 (65 fr. 17 à 66,72 les 100 kilos).

Il s'est traité 10.000 sacs sucre cubain expédition avril, sur la base de 5,64 cents la livre et 10.000 sacs Porto-Rico sur mars à 5,52 cents la livre.

Le marché à terme a été plus ferme. On cote : mars 4,61 cents la livre (59,37 les 100 kilos); mai 4,68 cents (60,28); juillet 4,76 cents (61,34); septembre 4,82 cents (62,08).

Change : 1 doll. 5 fr. 835.

SAVONS Lyon, 27 mars. — Cours officiels de la Chambre de commerce. Hausse nouvelle sur ces produits.

On cote : savon blanc de Marseille 75 pour 100, 470 à 180; 60 % 155 à 160; bleu pail moyen ferme 150 à 155; d'olive 117 à 119; de nulle 125 à 128; mou extra 100 à 105; ordinaire 81 à 86 fr.

SOIES & SOIERIES Lyon, 26 mars. — Le marché des soies n'a offert aucune semaine que peu d'intérêt. Les envois restent sur la réserve et n'ont chuté du prêt ou du proche que pour les nécessités immédiates de leurs matières. Ces nécessités ont provoqué un assez bon courant d'affaires dans la plupart des provenances. Par suite du désassortiment des existences visibles, obligent les acheteurs à beaucoup de recherches, les prix sont en bonne tenue dans tous les compartiments de la cote.

On a payé : Grèges Cévennes extra 12-16 81 ; Italie aut. prov. 1^{er} ordre 10-12, 78 ; trames Canton 2 b. 1^{er} ordre 26-30, 70 ; Japon fl. n. t. c. 1^{er} ordre 20-22, 90 à 91 fr.; organins Cévennes extra 26-30, 84 ; Piémont et Messine 2^o ordre 19-21, 80 ; Italie aut. prov. 1^{er} ordre 22-24, 85 ; Chine fl. à l'Européenne blanche 2^o ordre 30-32, 82

Japon fl. 1^{er} ordre 19-21, 93 ; et 28-32, 86 francs.

En grèges asiatiques peu de disponible et les nombreuses demandes ne sont satisfaites qu'en partie. Toutefois un courant de transactions assez satisfaisant a été remarqué cette semaine et les prix accusent quelques améliorations.

On a fait : Grèges Chine fl. best 1 13-15, 81 ; 1 11-13, 79 à 80 ; 2 9-11, 79 ; 2 13-15, 78,50 ; Grèges Canton, best 1 10-12, 66 ; best 1 13-15, 61 ; 1^{er} ordre 13-15, 60 ; petit 1 à best 2 16-18, 56.

Prix des ouvrages. — Grèpe de Chine 4 bouts 3200 tours Canton 11-13, 12 ; crèpe de Chine 2 bouts 3200 tours Canton 13-15, 12 à 12,50 ; crèpe 1 bout 3000 tours Chine 13-15, 11 ; poil 1 bout 1500 tours Chine 9-11, 7 ; poil 4 bout 1500 tours Chine 13-15, 25 ; Grenadine 2 et 3 bouts 1800 à 1600 tours Chine 12-14, 11 ; Grenadine 2 bouts Chine 10-12, 12 ; Grenadine 2 bouts 1800 à 1600 tours Italie 9 à 11, 13,75 ; organin 2 bouts Japon 9-11, 6,50 ; trame 2 bouts Canton 13-15 1^{er} ordre, 4,25 ; trame 2 bouts Japon 13-15, 3,75.

Marseille, 24 mars. — Les prix nominaux sont fermes, mais les affaires sont nulles.

Les prix sont nominaux. On cote : chiffons coton blancs propres ville de 35 à 40 fr.; chiffons blancs sales ville de 13 à 14 fr.; chiffons bulle ville 20 fr.; chiffons coton couleurs ville de 7 à 8 fr.; chiffons jute de 4,50 à 5 fr.; chiffons coton exotiques, sans affaires. Arrivages manquent.

Burnous Maroc blanc vieux Mazagan d. 105 à 110 fr.; burnous rayures couleur de 70 à 75 francs.

CHIFFONS Marseille, 24 mars. — Les prix nominaux sont fermes, mais les affaires sont nulles.

On cote : chiffons coton blancs propres ville de 35 à 40 fr.; chiffons blancs sales ville de 13 à 14 fr.; chiffons bulle ville 20 fr.; chiffons coton couleurs ville de 7 à 8 fr.; chiffons jute de 4,50 à 5 fr.; chiffons coton exotiques, sans affaires. Arrivages manquent.

Burnous Maroc blanc vieux Mazagan d. 105 à 110 fr.; burnous rayures couleur de 70 à 75 francs.

CAOUTCHOUS VIEUX CAOUTCHOUS CLASSES (Prix par 100 kilos) COTE DE PARIS

Enveloppes autos lisses marq. diverses 10; Michelin 65; voiturettes lisses 45; autos ferrés marq. diverses 30; Michelin 35; autos pelées 46; vélos souples 18; bandages pleins de voitures de maître, sans toile, ni fer; 75; creux et pleins de vélos 46; savates lisses 67; bandages de mer découpés 47; bandages pleins de voitures de maître, avec toile 37; bandages pleins de camion, sans toile 53; chambres rouges vélos soup. 162; autos goup. petits morc. 170; enroulés 206; à air pressés 106; tubes 295; 1/2 flot. 180; à air rouges ou grises séchées 60; jouets mêlés sans toile ni ferré 50; roues de voitures d'enfants 13; clapets rouges et blancs 50; noir 65; bottes sans fer 4 fr.

Les cours sont nominaux; il n'y a pas d'affaires importantes à signaler.

COTE DE BORDEAUX Enveloppes autos lisses avec proportion normale Michelin 55; enveloppes autos ferrées avec proportion normale Michelin 25.

ECORGES A TAN Marseille, 24 mars. — Toujours forte demande sur les extraits, mais toujours aussi même impossibilité d'expédier.

On cotait samedi :

Ecorges à tan : Tunis chène liège 20 à 22 fr.; Bourg chène liège 20 fr.; Oran ganellies de 32 à 34 fr.; chène vert pays, nouvelle récolte de 20 à 22 fr.; chène vert Afrique 20 fr.; chène vert Espagne 18 fr.; chène blanc de 12 à 14 fr.; extrait châtagnier de 45 à 47 fr.; extrait Quebracho 70 francs.

OS ET CORNES Marseille, 24 mars. — Toujours pas d'affaires possibles, avec des prix nominaux mais fermes.

On cote :

Os. — Les 100 kilos, aux conditions et l'usage de la place, 8,50 à 9 fr.; Levant, 8,50 à 9 fr.

Nota. — Les os de bétail se vendent comptant sans escompte d'usage.

Cornes d'os 4,50.

Cornes. — Buffles pesant aux 100 pièces 120 kilos, 55 à 65 ; 110 k. 40 à 45 ; 100 kilos, 55 à 60 fr. les 100 pièces.

Poids inférieur à traiter.

Mouton en race : Maroc vides : petites de 18 à 19 fr.; grosses de 40 à 45 fr.

Extra à traiter : chèvres vides de 18 à 20 fr.; onguons boeuf vid. de 18 à 20 fr.; ong. moutons de 19 à 20 fr.; poils d'onglon de 22 à 25 fr.; cornil. boeuf de 10,50 à 11 francs.

Payable comptant escompte 2 %.

TOURTEAUX Marseille, 24 mars. — Nourriture. Lin de Marseille pains carrés 47,50; arachides de Rufisque dit neige 38 fr.; dito extra 37 fr.; dito courant 31 fr.; arachides de Coromandel 30 fr.; sésame blanc 30 fr.; coprah Cochin 42 francs; coprah Ceylan 40,50; coprah demi-blanc courant 40 fr.; palmiste (sacs en sus à 1 fr., repris à 0,85), 30 francs vrac.

Farines d'arachides de Rufisque 34,50; dito de cocotier pur coprah 44 francs; repasse fine de coques d'arachides 20 fr. logés.

Fumure. — Sésames noirs 30 fr.; ricin ou capok 24 fr. vrac.

Par 400 kilos, franco gare ou voie ferrée des quais de Marseille, comptant sans escompte, en notre chèque à vu ou valeur en remboursement.

Pour l'emballage des tourteaux on paie les sacs sont facturés à 1,25 et repris à 1 fr. franco Marseille.

Les tourteaux moulus en farine ou grumeaux valent 3,50 de plus par 100 kilos sacs compris, excepté les coprah pour lesquels la majoration est de 4 fr. vu le volume de cette marchandise.

Ces prix sont établis pour quantités minima de 1.000 kilos d'une même qualité. Les commandes inférieures à 1.000 kilos sont majorées de 1 franc par 100 kilos.

Les expéditions partielles par lots de 1.000 à 3.500 kilos en sacs se font moyennant un surcoût.

Situation. — Peu de modification dans la situation générale; les hausses signalées précédemment sont assez bien acceptées par la clientèle industrielle; les articles d'outillage, en général, sont toujours très demandés et les prix sont toujours fabuleux. Les stocks existants avant la guerre sont épuisés et c'est en Amérique surtout qu'on peut encore s'approvisionner.

Clois à chausseries. — Ces articles sont de plus en plus difficiles à se procurer; nous donnons les prix suivants à titre d'indication :

Chevilles acier tête homme, 375 fr. les 100 kilos; chevilles acier tête plate 325 fr. les 100 kilos; clois bombés poils, 350 francs les 100 kilos.

Ces prix s'entendent pour marchandises à quai français et dédouanées, mais ils sont susceptibles de modifications suivant le tonnage et les spécifications plus ou moins intéressantes.

Boulons. — Nous signalons les majorations suivantes des fabricants de la Loire par rapport au tarif de novembre 1915 : boulons mécaniques, majoration 75 %; 10 à 12, majoration 100 %; 13 et plus, majoration 55 %. Boulons de charpente, majoration 100 francs aux 100 kilos. Tiges à souder : majoration 100 francs.

Quelques usines cependant ont pris des ordres à des conditions beaucoup moins élevées : 40 % de majoration sur boulons de 7, 8, 9, et 50 francs aux 100 kilos pour 10 et plus.

Tournevis. — Le tarif est doublé actuellement pour les maisons françaises, ce qui met la fourche à cailloux, 9 dents, commandée, à 13 francs. On trouve à Paris l'article américain, en grande quantité, à 12 francs.

Articles émaillés. — Ces articles se trouvent très difficilement. On donne les prix suivants :

Garnitures de toilette émaillées. — Garnitures réclames, granité blanc 8,95; garnitures unies, int. pareil 24 x 5 10,75; garnitures marbrées, int. pareil 24 x 5, luxe 11,50; garnitures marbrées, int. blanc 24 x 5 luxe 12,90; garnitures émail, toutes unies plusieurs filets or fin, grand luxe 15,95; seaux droits, 2,25 cent. int. pareil, sans couvercle 5,25; seaux droits, 24 cent. int. pareil, avec couvercle 6,75.

Email marron granit. — Boîtes à fri-cot de 10 : 1,65; 11 : 1,85; 12 : 2,10; 14 : 2,45. Casseroles fortes à queue, et à bec de 14 : 4,35; 16 : 2,10; 18 : 2,45. Martini traitées extra-fortes de 22 : 10,50; 24 :

Le Prix de Réquisition

Un très important arrêt a été rendu le 6 courant, en matière de réquisition, par la Cour de cassation.

Nous publions ci-après ce jugement et à la suite d'indications commentaires de notre distingué correspondant juridique de Paris.

La Cour. Ouf, en l'audience publique du 26 février 1916, M. le conseiller Foubloy, en son rapport; en l'audience publique du 26 février 1916, M^{rs} Regray et Frénoy, avocats des parties, en leurs observations respectives, ainsi que M. le procureur général Jacquet, en ses conclusions, et, après en avoir délibéré en la chambre du Conseil :

Attendu que les réquisitions militaires prévues et organisées par la loi, en cas de mobilisation ou de guerre, sont des actes de puissance publique consistant dans la mainmise par l'Etat, indépendamment de tout consentement, ou accord sur le prix et sans indemnité préalable, sur les choses nécessaires aux besoins de l'armée pour suppléer à l'insuffisance des moyens ordinaires d'approvisionnement; que, dépendant de la volonté seule de l'Etat, agissant pour cause de nécessité publique, elles n'ont le caractère ni d'un achat commun, ni d'un contrat de droit commun;

Attendu qu'aux termes de l'article 2 de la loi précitée, et sous la seule réserve des exceptions limitativement déterminées par l'article 15, toutes les prestations fournies à l'armée donnent droit à des indemnités représentatives de leur valeur; que, d'une part, cette valeur doit être appréciée à la date de la réquisition et que, d'autre part, l'indemnité corrélatrice doit être calculée en tenant compte uniquement de la perte que la dépossession de sa chose impose au prestataire, et abstraction faite du gain qu'aurait pu lui procurer la hausse de prix faussée soit par la spéculation ou l'accaparement, soit par toutes autres circonstances imputables à l'état de guerre et notamment par l'exercice même du droit de réquisition;

Attendu qu'à la différence de l'article 30 de la loi du 3 juillet 1877 et de l'article 12 de la loi du 22 juillet 1907 qui régissent des cas particuliers, l'article 2 susvisé n'a spécifié aucun mode légal d'évaluation des choses réquisitionnées; que, par suite, les tribunaux ont les pouvoirs les plus étendus pour déterminer et cette valeur et cette indemnité qui en doit être la représentation d'après tous les moyens de preuve légalement autorisés, mais qu'ils ne peuvent en prendre aucun comme base nécessaire et obligatoire de leur décision; que, s'ils ont, en conséquence, la faculté de faire état des avis des commissions départementales établies par l'article 23 de la loi du 3 juillet 1877, des conditions de prix dans lesquelles les choses sont en vente dans le patrimoine du prestataire, ainsi que des mercuriales et cours commerciaux, c'est seulement comme éléments d'appréciation de la valeur qu'ils déclarent et constatent être la valeur réelle de la chose au jour de la réquisition;

Attendu, en fait, que des qualités et des motifs de l'arrêt attaqué il résulte qu'à la suite de la réquisition pratiquée à Nantes le 29 septembre 1914 par l'autorité militaire de deux cent quatre-vingt-sept quintaux de sucre Maurice numéro 3 appartenant à Frischen, Reffé et Cie, cette Société a introduit contre l'Etat une demande en paiement de la somme de cent soixante mille quatre cent soixante-sept francs quarante-huit centimes correspondant, outre les frais de fourniture de sacs, au prix de cinquante-quatre francs le quintal d'après le cours commercial pratiqué sur la place de Nantes au jour de la réquisition, qu'il a été fait offre par l'intendance de celle de cent vingt-neuf mille huit cent huit francs correspondant au prix de réquisition par les demandeurs des sucres réquisitionnés, augmentés des frais de transport, manutention, magasinage et autres;

Attendu qu'après avoir déclaré que « si l'intendance a l'avantage, par la réquisition, de s'assurer la disposition des objets sur lesquels elle porte, elle ne peut, au demeurant, se présenter, au point de vue du prix à payer, que comme un acheteur ordinaire », l'arrêt attaqué décide « qu'il y a lieu de rechercher ce qu'étaient, à l'époque où l'intendance s'en est portée acquiescer par la réquisition, et comment, avant faire droit, trois experts avec mission de déterminer cette valeur, qui doit constituer l'indemnité, sur la base du prix courant des sucres Maurice numéro 3 pratiqué à cette date sur la place de Nantes »; Attendu qu'en assimilant ainsi, au point de vue de prix à payer, l'Etat à un acheteur ordinaire et en faisant du prix courant, non un simple élément d'évaluation, mais la base exclusive et nécessaire de l'indemnité, l'arrêt attaqué a faussement appliqué et, par suite, violé la loi;

C'est là le seul moyen pratique d'arriver à faire sortir tout le blé récolté, et qui permettra de plus un contrôle exact de notre production annuelle dans chaque département, ce qui vaudra mieux que toutes les statistiques administratives possibles, qui ne donnent aucun renseignement pratique, puisqu'en 1915 cette statistique officielle indiquait pour notre département de la Sarthe un excédent de plus de 100.000 quintaux, lorsqu'au contraire il nous fallait importer cette quantité, ce dont j'avais d'ailleurs prévenu l'administration lorsqu'elle m'avait indiqué le résultat de sa statistique habituelle. Veuillez, Monsieur le Député, excuser tous ces longs détails que j'ai écrits nécessaires de vous donner, afin de bien vous convaincre que si la prime pour le blé est payée comme celle du chanvre, le blé disparaîtra comme cela est arrivé pour notre dernière récolte, tandis que si cette prime est distribuée comme je l'indique, le blé sortira de partout et, avec une récolte moyenne, nous pourrions vivre facilement surtout si, dès le début de la récolte, il est employé un mélange de 10 à 15 % de farine de seigle, orge ou maïs, et notre or nous restera, ce qui ne sera pas non plus un résultat négligeable.

Quant à une extraction de 85 % comme le Gouvernement y songe, paraît-il, je crois qu'il faut absolument ne pas dépasser 80 %, et que ce serait une grosse faute d'obliger les meuniers à extraire 85 %, parce que ce supplément d'extraction nous donnera non seulement des résidus plus riches, mais

Ce qui est interdit aux tribunaux, c'est de se considérer comme liés, soit par les avis des commissions départementales établies par la loi du 3 juillet 1877, soit par les mercuriales et cours commerciaux, pour fixer la valeur des objets réquisitionnés. Ils doivent apprécier cette valeur d'après les éléments dont ils peuvent disposer, et cette appréciation est souveraine. Il suffit donc que les juges s'abstiennent de fonder leur décision sur une théorie de droit, pour que leur sentence soit à l'abri de la censure de la Cour de cassation.

H. de LALANDE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

La Question du Blé

Les Principes Inopérants et la Meunerie

Voici la lettre que M. J. Letessier, président du Syndicat des meuniers de la Sarthe, a adressé aux députés de Mans, MM. Lorel, Daubigny et Gaston Galopin :

Monsieur le Député, J'ai l'honneur de m'adresser à vous relativement à la prime de 7 francs par quintal de blé accordée à nos cultivateurs, en raison des conséquences qui résulteraient de l'application de cette loi qui peut ou raréfier le blé ou l'obliger à sortir.

Je crois que l'esprit de la loi pour la prime de 7 francs par quintal de blé à verser aux cultivateurs, s'entend que ladite prime sera versée comme cela se pratique pour la prime du chanvre.

Nos législateurs n'ont certainement pas pensé aux inconvénients de ce système de payer une prime pour une marchandise avant que cette marchandise ne soit vendue, surtout quand il s'agit d'une matière de première nécessité comme le blé, étant donné que lorsque les cultivateurs auront encaissé cette prime, sans être ni contraints ni forcés de vendre leur blé, ils le garderont, et seront tentés, comme cette année, de s'en servir pour la nourriture des bestiaux de la ferme, parce que le blé sur lequel ils auront reçu 7 francs de prime, ne vaudra plus pour eux que 33 francs le quintal, et comme l'orge vaudra ce même prix, ils seront forcément amenés à recommencer ce qu'ils faisaient depuis la dernière récolte, et à donner par conséquent du blé aux bestiaux, en raison de ce qu'aucun d'eux n'ignore que le blé a une valeur nutritive beaucoup plus grande que l'orge ou le seigle.

De plus, après avoir touché cette prime de 7 francs et sachant que le Gouvernement a estimé le blé 40 francs le quintal, ils voudront le vendre à ce dernier prix, malgré la prime encaissée, et ils l'offriront pareillement sur nos marchés ou le garderont, sachant très bien que dans les circonstances actuelles le blé ne peut baisser. 2° Au contraire, si la loi disait que la prime de 7 francs par quintal ne sera payée que lorsque les propriétaires ou cultivateurs auront vendu leurs blés aux présidents des commissions de ravitaillement (qui seraient alors chargés de centraliser le blé et de le distribuer aux meuniers de chaque département par l'intermédiaire des syndicats de meunerie, qui existent dans presque tous nos départements, ou d'explédier leur excédent dans les départements dont la récolte est déficitaire).

Dans ce cas, comme vous pouvez en juger, les cultivateurs vendront facilement leurs blés pour toucher la prime, parce que le blé chez eux non vendu, ne vaudra que 33 fr., alors qu'il aura une valeur de 40 fr. au lieu de 33 fr. s'ils avaient déjà touché la prime. De plus, dans les régions comme l'Orne, où il est d'usage que les cultivateurs fassent eux-mêmes leur pain, ils ne seraient plus tentés d'agir comme ils le font depuis deux ans, c'est-à-dire de garder leur blé pour leur usage personnel, de façon à assurer leur propre alimentation en farine pour 12 ou 15 mois après la récolte, car aucun de ceux qui, comme moi, sont en relations avec les cultivateurs, n'ignore que ces derniers ont tous actuellement des farines ou du blé en réserve pour s'alimenter jusqu'au 1^{er} novembre prochain et même davantage; et cela en farine extraite à 70 % en moyenne par de petits moulins ne tenant aucun compte de la loi 1916, obligés d'ailleurs d'agir de la sorte pour plaire et conserver la clientèle de ceux pour qui ils travaillent, et qui ne tiennent aucun compte de l'extraction obligatoire à 80 %.

Je dis donc que le système que j'ai l'honneur de vous soumettre aurait l'avantage d'obliger le cultivateur à vendre toute sa récolte, de sa récolte entière, parce que tout quintal de blé qui ne vendrait pas, serait pour lui une perte de 7 francs. C'est là le seul moyen pratique d'arriver à faire sortir tout le blé récolté, et qui permettra de plus un contrôle exact de notre production annuelle dans chaque département, ce qui vaudra mieux que toutes les statistiques administratives possibles, qui ne donnent aucun renseignement pratique, puisqu'en 1915 cette statistique officielle indiquait pour notre département de la Sarthe un excédent de plus de 100.000 quintaux, lorsqu'au contraire il nous fallait importer cette quantité, ce dont j'avais d'ailleurs prévenu l'administration lorsqu'elle m'avait indiqué le résultat de sa statistique habituelle.

Veuillez, Monsieur le Député, excuser tous ces longs détails que j'ai écrits nécessaires de vous donner, afin de bien vous convaincre que si la prime pour le blé est payée comme celle du chanvre, le blé disparaîtra comme cela est arrivé pour notre dernière récolte, tandis que si cette prime est distribuée comme je l'indique, le blé sortira de partout et, avec une récolte moyenne, nous pourrions vivre facilement surtout si, dès le début de la récolte, il est employé un mélange de 10 à 15 % de farine de seigle, orge ou maïs, et notre or nous restera, ce qui ne sera pas non plus un résultat négligeable.

Quant à une extraction de 85 % comme le Gouvernement y songe, paraît-il, je crois qu'il faut absolument ne pas dépasser 80 %, et que ce serait une grosse faute d'obliger les meuniers à extraire 85 %, parce que ce supplément d'extraction nous donnera non seulement des résidus plus riches, mais

privera l'agriculture de 30 % de son environ et qui sont absolument nécessaires à l'alimentation des animaux, et surtout afin d'empêcher les cultivateurs de remplacer le son manquant par du blé, car il faut cependant que les animaux de la ferme puissent vivre, et le son est, je le répète, déjà assez rare comme cela sans chercher encore à le raréfier davantage. Veuillez agréer, etc. Le Président, J. LETESSIER.

Chronique de l'Industrie Laitière ET FROMAGÈRE

Lyon, 27 mars. — Produits assez rares. Cours non changés. On cote : Emmenthal premier choix 420 fr.; Comté premier choix 390 fr. les 100 kilos.

Paris, 26 mars. — On cote aux Halles centrales : Brie (la dizaine) : laitiers : 1^{re} qualité 75 à 110; 2^e qualité 55 à 72 francs.

Coulommiers (le cent) : double crème (le cent) 190 à 200; divers 130 à 140 francs.

Camemberts (le cent) : Normandie 1^{re} qualité 100; 2^e qualité 85; divers 80 à 100; formes 75; Lisleux en boîtes 180 à 200; en vrac 100 à 190; Mont-d'Or 75 Gournay 30 à 55; Neufchâtel, 24 à 43; Pont-l'Évêque 115 à 125; chèvre 15 à 110 francs.

Gruyère (les 100 kilos) : Emmenthal (les 100 kilos) 440 à 460; Comté 380 à 430; Rogosfort 530; Munster 350 à 360; Géromé 325; Port-Salut 420; Cantal 250 à 360 francs.

Marseille, 24 mars. — La marchandise s'est rarifiée et est très recherchée. On cotait samedi encore : Emmenthal extra 100-120 kilos, 510 à 515; Emmenthal bon choix 70-110 kilos 450 à 480; Gruyère extra 30-50 kilos 430 à 440; Gruyère Savoie exp. 30-50 kilos 420 à 440; Hollande extra 550 à 580; Franco port et douane Marseille. Entrepôt d'octroi.

BEURRE, ŒUFS, VOLAILLES

Lyon, 27 mars. — On cote à la Halle des Cordeliers : beurre laxé ; poulets Bresse de 5,50 à 6,50 ; poulets montagnards 5 fr. ; dindes 3 à 4 fr. ; oies 3 à 2,99 le kilo ; œufs de Bresse 23 à 24 ; œufs de divers autres provenances, 18 à 20 fr. ; œufs, l'autre de dire que de ces statistiques des beurrés, ceux-ci ont complètement disparu du marché.

Paris, 26 mars. — Les arrivages d'œufs diminuent. Tendance ferme, cours en hausse de 5 à 15 fr. par mille suivant grosseur et provenances. On cote : Midi 150 à 160 fr. le mille; Touraine 165 à 175 fr.; Bretagne 140 à 145 francs; Poitou extra 180 à 200 fr.; Marocains 120 à 125 fr.

Arrivages de beurre réduits. Paris, 26 mars. — On cote aux Halles Centrales :

Beurre en mottes : prix moyen, 5,90. Fermiers : Isigny 6 ; Gournay, 6 fr. Centrifuges : Normandie, 5,90 ; Bretagne 5,90 ; Charente et Poitou 5,90 ; Normandie 5,90 ; Touraine 5,90 ; divers 5,90. Marchands français et étrangers : Brie 5,50 ; Touraine 5,50 ; divers 5,50. Beurre extra 2^e 2,25 ; 1^{re} 2,25 ; 2^e 2,25 ; 3^e 2,25 ; 4^e 2,25 ; 5^e 2,25 ; 6^e 2,25 ; 7^e 2,25 ; 8^e 2,25 ; 9^e 2,25 ; 10^e 2,25 ; 11^e 2,25 ; 12^e 2,25 ; 13^e 2,25 ; 14^e 2,25 ; 15^e 2,25 ; 16^e 2,25 ; 17^e 2,25 ; 18^e 2,25 ; 19^e 2,25 ; 20^e 2,25 ; 21^e 2,25 ; 22^e 2,25 ; 23^e 2,25 ; 24^e 2,25 ; 25^e 2,25 ; 26^e 2,25 ; 27^e 2,25 ; 28^e 2,25 ; 29^e 2,25 ; 30^e 2,25 ; 31^e 2,25 ; 32^e 2,25 ; 33^e 2,25 ; 34^e 2,25 ; 35^e 2,25 ; 36^e 2,25 ; 37^e 2,25 ; 38^e 2,25 ; 39^e 2,25 ; 40^e 2,25 ; 41^e 2,25 ; 42^e 2,25 ; 43^e 2,25 ; 44^e 2,25 ; 45^e 2,25 ; 46^e 2,25 ; 47^e 2,25 ; 48^e 2,25 ; 49^e 2,25 ; 50^e 2,25 ; 51^e 2,25 ; 52^e 2,25 ; 53^e 2,25 ; 54^e 2,25 ; 55^e 2,25 ; 56^e 2,25 ; 57^e 2,25 ; 58^e 2,25 ; 59^e 2,25 ; 60^e 2,25 ; 61^e 2,25 ; 62^e 2,25 ; 63^e 2,25 ; 64^e 2,25 ; 65^e 2,25 ; 66^e 2,25 ; 67^e 2,25 ; 68^e 2,25 ; 69^e 2,25 ; 70^e 2,25 ; 71^e 2,25 ; 72^e 2,25 ; 73^e 2,25 ; 74^e 2,25 ; 75^e 2,25 ; 76^e 2,25 ; 77^e 2,25 ; 78^e 2,25 ; 79^e 2,25 ; 80^e 2,25 ; 81^e 2,25 ; 82^e 2,25 ; 83^e 2,25 ; 84^e 2,25 ; 85^e 2,25 ; 86^e 2,25 ; 87^e 2,25 ; 88^e 2,25 ; 89^e 2,25 ; 90^e 2,25 ; 91^e 2,25 ; 92^e 2,25 ; 93^e 2,25 ; 94^e 2,25 ; 95^e 2,25 ; 96^e 2,25 ; 97^e 2,25 ; 98^e 2,25 ; 99^e 2,25 ; 100^e 2,25 ; 101^e 2,25 ; 102^e 2,25 ; 103^e 2,25 ; 104^e 2,25 ; 105^e 2,25 ; 106^e 2,25 ; 107^e 2,25 ; 108^e 2,25 ; 109^e 2,25 ; 110^e 2,25 ; 111^e 2,25 ; 112^e 2,25 ; 113^e 2,25 ; 114^e 2,25 ; 115^e 2,25 ; 116^e 2,25 ; 117^e 2,25 ; 118^e 2,25 ; 119^e 2,25 ; 120^e 2,25 ; 121^e 2,25 ; 122^e 2,25 ; 123^e 2,25 ; 124^e 2,25 ; 125^e 2,25 ; 126^e 2,25 ; 127^e 2,25 ; 128^e 2,25 ; 129^e 2,25 ; 130^e 2,25 ; 131^e 2,25 ; 132^e 2,25 ; 133^e 2,25 ; 134^e 2,25 ; 135^e 2,25 ; 136^e 2,25 ; 137^e 2,25 ; 138^e 2,25 ; 139^e 2,25 ; 140^e 2,25 ; 141^e 2,25 ; 142^e 2,25 ; 143^e 2,25 ; 144^e 2,25 ; 145^e 2,25 ; 146^e 2,25 ; 147^e 2,25 ; 148^e 2,25 ; 149^e 2,25 ; 150^e 2,25 ; 151^e 2,25 ; 152^e 2,25 ; 153^e 2,25 ; 154^e 2,25 ; 155^e 2,25 ; 156^e 2,25 ; 157^e 2,25 ; 158^e 2,25 ; 159^e 2,25 ; 160^e 2,25 ; 161^e 2,25 ; 162^e 2,25 ; 163^e 2,25 ; 164^e 2,25 ; 165^e 2,25 ; 166^e 2,25 ; 167^e 2,25 ; 168^e 2,25 ; 169^e 2,25 ; 170^e 2,25 ; 171^e 2,25 ; 172^e 2,25 ; 173^e 2,25 ; 174^e 2,25 ; 175^e 2,25 ; 176^e 2,25 ; 177^e 2,25 ; 178^e 2,25 ; 179^e 2,25 ; 180^e 2,25 ; 181^e 2,25 ; 182^e 2,25 ; 183^e 2,25 ; 184^e 2,25 ; 185^e 2,25 ; 186^e 2,25 ; 187^e 2,25 ; 188^e 2,25 ; 189^e 2,25 ; 190^e 2,25 ; 191^e 2,25 ; 192^e 2,25 ; 193^e 2,25 ; 194^e 2,25 ; 195^e 2,25 ; 196^e 2,25 ; 197^e 2,25 ; 198^e 2,25 ; 199^e 2,25 ; 200^e 2,25 ; 201^e 2,25 ; 202^e 2,25 ; 203^e 2,25 ; 204^e 2,25 ; 205^e 2,25 ; 206^e 2,25 ; 207^e 2,25 ; 208^e 2,25 ; 209^e 2,25 ; 210^e 2,25 ; 211^e 2,25 ; 212^e 2,25 ; 213^e 2,25 ; 214^e 2,25 ; 215^e 2,25 ; 216^e 2,25 ; 217^e 2,25 ; 218^e 2,25 ; 219^e 2,25 ; 220^e 2,25 ; 221^e 2,25 ; 222^e 2,25 ; 223^e 2,25 ; 224^e 2,25 ; 225^e 2,25 ; 226^e 2,25 ; 227^e 2,25 ; 228^e 2,25 ; 229^e 2,25 ; 230^e 2,25 ; 231^e 2,25 ; 232^e 2,25 ; 233^e 2,25 ; 234^e 2,25 ; 235^e 2,25 ; 236^e 2,25 ; 237^e 2,25 ; 238^e 2,25 ; 239^e 2,25 ; 240^e 2,25 ; 241^e 2,25 ; 242^e 2,25 ; 243^e 2,25 ; 244^e 2,25 ; 245^e 2,25 ; 246^e 2,25 ; 247^e 2,25 ; 248^e 2,25 ; 249^e 2,25 ; 250^e 2,25 ; 251^e 2,25 ; 252^e 2,25 ; 253^e 2,25 ; 254^e 2,25 ; 255^e 2,25 ; 256^e 2,25 ; 257^e 2,25 ; 258^e 2,25 ; 259^e 2,25 ; 260^e 2,25 ; 261^e 2,25 ; 262^e 2,25 ; 263^e 2,25 ; 264^e 2,25 ; 265^e 2,25 ; 266^e 2,25 ; 267^e 2,25 ; 268^e 2,25 ; 269^e 2,25 ; 270^e 2,25 ; 271^e 2,25 ; 272^e 2,25 ; 273^e 2,25 ; 274^e 2,25 ; 275^e 2,25 ; 276^e 2,25 ; 277^e 2,25 ; 278^e 2,25 ; 279^e 2,25 ; 280^e 2,25 ; 281^e 2,25 ; 282^e 2,25 ; 283^e 2,25 ; 284^e 2,25 ; 285^e 2,25 ; 286^e 2,25 ; 287^e 2,25 ; 288^e 2,25 ; 289^e 2,25 ; 290^e 2,25 ; 291^e 2,25 ; 292^e 2,25 ; 293^e 2,25 ; 294^e 2,25 ; 295^e 2,25 ; 296^e 2,25 ; 297^e 2,25 ; 298^e 2,25 ; 299^e 2,25 ; 300^e 2,25 ; 301^e 2,25 ; 302^e 2,25 ; 303^e 2,25 ; 304^e 2,25 ; 305^e 2,25 ; 306^e 2,25 ; 307^e 2,25 ; 308^e 2,25 ; 309^e 2,25 ; 310^e 2,25 ; 311^e 2,25 ; 312^e 2,25 ; 313^e 2,25 ; 314^e 2,25 ; 315^e 2,25 ; 316^e 2,25 ; 317^e 2,25 ; 318^e 2,25 ; 319^e 2,25 ; 320^e 2,25 ; 321^e 2,25 ; 322^e 2,25 ; 323^e 2,25 ; 324^e 2,25 ; 325^e 2,25 ; 326^e 2,25 ; 327^e 2,25 ; 328^e 2,25 ; 329^e 2,25 ; 330^e 2,25 ; 331^e 2,25 ; 332^e 2,25 ; 333^e 2,25 ; 334^e 2,25 ; 335^e 2,25 ; 336^e 2,25 ; 337^e 2,25 ; 338^e 2,25 ; 339^e 2,25 ; 340^e 2,25 ; 341^e 2,25 ; 342^e 2,25 ; 343^e 2,25 ; 344^e 2,25 ; 345^e 2,25 ; 346^e 2,25 ; 347^e 2,25 ; 348^e 2,25 ; 349^e 2,25 ; 350^e 2,25 ; 351^e 2,25 ; 352^e 2,25 ; 353^e 2,25 ; 354^e 2,25 ; 355^e 2,25 ; 356^e 2,25 ; 357^e 2,25 ; 358^e 2,25 ; 359^e 2,25 ; 360^e 2,25 ; 361^e 2,25 ; 362^e 2,25 ; 363^e 2,25 ; 364^e 2,25 ; 365^e 2,25 ; 366^e 2,25 ; 367^e 2,25 ; 368^e 2,25 ; 369^e 2,25 ; 370^e 2,25 ; 371^e 2,25 ; 372^e 2,25 ; 373^e 2,25 ; 374^e 2,25 ; 375^e 2,25 ; 376^e 2,25 ; 377^e 2,25 ; 378^e 2,25 ; 379^e 2,25 ; 380^e 2,25 ; 381^e 2,25 ; 382^e 2,25 ; 383^e 2,25 ; 384^e 2,25 ; 385^e 2,25 ; 386^e 2,25 ; 387^e 2,25 ; 388^e 2,25 ; 389^e 2,25 ; 390^e 2,25 ; 391^e 2,25 ; 392^e 2,25 ; 393^e 2,25 ; 394^e 2,25 ; 395^e 2,25 ; 396^e 2,25 ; 397^e 2,25 ; 398^e 2,25 ; 399^e 2,25 ; 400^e 2,25 ; 401^e 2,25 ; 402^e 2,25 ; 403^e 2,25 ; 404^e 2,25 ; 405^e 2,25 ; 406^e 2,25 ; 407^e 2,25 ; 408^e 2,25 ; 409^e 2,25 ; 410^e 2,25 ; 411^e 2,25 ; 412^e 2,25 ; 413^e 2,25 ; 414^e 2,25 ; 415^e 2,25 ; 416^e 2,25 ; 417^e 2,25 ; 418^e 2,25 ; 419^e 2,25 ; 420^e 2,25 ; 421^e 2,25 ; 422^e 2,25 ; 423^e 2,25 ; 424^e 2,25 ; 425^e 2,25 ; 426^e 2,25 ; 427^e 2,25 ; 428^e 2,25 ; 429^e 2,25 ; 430^e 2,25 ; 431^e 2,25 ; 432^e 2,25 ; 433^e 2,25 ; 434^e 2,25 ; 435^e 2,25 ; 436^e 2,25 ; 437^e 2,25 ; 438^e 2,25 ; 439^e 2,25 ; 440^e 2,25 ; 441^e 2,25 ; 442^e 2,25 ; 443^e 2,25 ; 444^e 2,25 ; 445^e 2,25 ; 446^e 2,25 ; 447^{e</}

AUX DEUX PASSAGES

Actuellement: **MISE EN VENTE** des Nouveautés de la Saison **LYON** à tous nos Comptoirs Assortiments considérables

Ne perdez pas votre temps à chercher ce que les **PETITES ANNONCES** vous donneront, sans autre peine que celle de faire connaître au Grand Public ce que vous désirez obtenir.

TARIF ET CONDITIONS

Sous cette rubrique, nos abonnés et lecteurs désireux de vendre ou d'acheter un fonds de commerce, un produit quelconque, du matériel neuf ou d'occasion, de trouver un employé sérieux, un associé, un commanditaire, de même que ceux à la recherche d'une situation pour eux ou un tiers auquel ils s'intéressent, pourront faire paraître des annonces aux conditions suivantes :

Cinquante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce publiée moins de dix fois.

Quarante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce insérée au moins dix fois.

Toute ligne commencée sera facturée pour une ligne entière.

Le texte des annonces devra être adressé à la Direction du Journal, sur feuille détachée, très lisiblement écrit et accompagné du montant.

MATERIEL NEUF ET D'OCCASION

A VENDRE presse à haute densité système à case et 2 presses à bras système Pilonnier III de fer tout garnis pour pressage à haute densité, S'adr. Bureau du Journal 689

A VENDRE 1° une batteuse neuve marque Merlin à grand travail avec engrenage automatique; 2° une locomobile anglaise 8 chevaux 3 années de travail; 3° une presse à fourrages à haute densité à grand rendement (1 balie à la minute); 4° quatre presses à haute densité, marque C.I.M.A., moteurs horizontaux. Ces presses ont peu travaillé. Ecrire à Dupont, bur. du journal 26

A VENDRE moteur-presses fourrages, C.I.M.A., parfait état de marche. Ecrire : Delbort, 41, rue Raymond-IV, Toulouse.

OFFRES DE MARCHANDISES

M. JULIEN à Chelles (Seine-et-Marne), grainetier, fourrages, légumes secs, fruits, volailles, vins et cidre. (Prix et détail (reçoit toute offre).

IMPORTATION directe de son riz d'Italie, C. Bouchard, 34, quai Arloing, Lyon, Tél. 34-56.

DIRECTION DES DOMAINES DE LA SEINE

Le 30 mars 1917, à 3 heures, rue de l'Université, 182 bis, à Paris,

VENTE AUX ENCHERES

du sang coagulé à provenir du 1^{er} avril au 31 mai 1917, des animaux abattus dans la zone des armées (environ 2.000 quintaux en 4 lots). Voir affiches et Moniteur des Ventes.

BUREAUX DES DOMAINES DE DIEPPE (Seine-Inférieure)

Vente aux Enchères Publiques

Le lundi 2 avril 1917 à quatorze heures dans les magasins de l'intendance de Dieppe, de environ :

- 4.000 kilos d'avoine avariée.
- 300 kilos d'orge avariée.
- 14.000 kilos de déchets de fararage.
- 43 paires de brodequins usagés.

Le Receveur des Domaines : Fourrier.

CIDRE 22 Fr. l'HECTO

Nouveau doux pur

RIVIERE, La Bernerie, Loire-Inférieure.

POMME DE TERRE

de semence et de consommation à vendre en quantité appréciable, avoine grise Potou et autres par plusieurs wagons. Demander prix à M. Aubin Terrassier à Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres).

DEMANDES D'ACHATS

QUIS ACHETEUR foin, paille et luzerne en balles pressées, bonne qualité. Faire offres Jean Vernaz, à Perpignan.

ACHETERAIS machine à sortir boîtes métalliques. Faire offres bur. du Journal n° 110.

QUIS acheteur haricots blancs d'été, récolte, adresser échant. et prix à Fourrier, nég. Lodeve.

QUIS ACHETEUR sons et farine froment. S'adresser échant. et prix à Vitton, négoc. Modane (Savoie).

QUIS acheteur d'un terréfacteur en bon état, marque Sirocco, de 30 kilogr. Faire offres Bureau du Journal 181.

A LOUER maison de huit pièces avec cour écurie, remise, cave pour marchand de vin ainsi que matériel que l'on vendrait à estimation, S'adresser n° 183 Bur. du Journal.

AUGUSTE CARLES CIAIS et C^o 6, quai du Port Marchand à Toulon (Var) offrent leurs locaux et leurs services à MM. les fournisseurs à la Marine et à la Guerre, pour les représenter sur place auprès de ces administrations.

DEMANDES D'EMPLOIS

MON FROMAGER Suisse, fabricant de Gruyère, cherche place pour le 1^{er} avril. M. Herren, fromager, Rumilly Robesson (Hte-Savoie).

REPRESENTATION ET COURTAGE

REPRESENTATION commerciale alimentaire à Lyon générale, droguerie, produits chimiques. A. Lecanu, représentant, Le Havre.

BUREAU DES DOMAINES D'AUXERRE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le lundi 2 avril 1917, il sera vendu aux enchères publiques, savoir :

- à 14 heures, l'Océricrie Judas, à Auxerre :
- 6 vaches en état de gestation avancée, 30.000 sacs hors de service,
- et à 15 heures, à la Station-Magasin d'Auxerre (chemin des Mignottes) :
- 45 quintaux de déchets de sorgho,
- 42 quintaux de déchets de maïs concassé,
- 43 quintaux de criblures d'avoine, et 23 fûts à choucroute.

Au comptant, 5/0 en sus pour tous frais.

Le Receveur des Domaines : ROUGIER.

PHOTO-ECLAIR

10, Rue Jean-de-Tourne, LYON (entre la place des Jacobins et la place de la République)

PRIX SPECIAUX POUR EXPOSANTS

Cartes d'identité pour Passeport Brevet de Chauffeur d'Automobile Permis de Séjour

Travaux pour MM. les Amateurs TRAVAUX SOIGNES

On opère Jour et Nuit, Ouvert Dimanches & Fêtes

LES RÉQUISITIONS

COMMERÇANTS, AGRICULTEURS, INDUSTRIELS

Par Albert BOUTIN

Broché, franco par poste..... 3.50

L. GODARD & C^{ie}, Imprimeurs-Editeurs, 9, 11, 14, Rue Villeroi, à LYON

Cours des Caoutchoucs, Chiffons, Métaux, Papiers, Poils, CRINS, OS, CORNES, DÉCHETS DIVERS, ETC.

CAOUTCHOUCS

Lyon, 27 mars.

Vieux Caoutchoucs	
Enveloppes autos lisses marq. div.	55 60
Enveloppes autos lisses Michelin	60 65
Enveloppes voitures lisses	30 35
Enveloppes autos fortes	15 20
Bandages pleins avec toile	50 55
Bandages pleins sans toile	75 80
Chambres rouges autos soup. petits morceaux	200 210
Chambres rouges autos soup. ent.	250 260
Chambres rouges velos souples	200 210
Chambres à air grises flot. soup.	275 290
Chambres à air 1/2 flotant	180 190
Chambres à air rouge ou gris. sech.	60 65
Savates lisses	60 65
Savates bains de mer découpées	45 50
Jouets mêlés	60 65
Rouges de voitures d'enfants	25 30
Clapets rouges et divers	80 85

Les 100 kilos franco Lyon.

CHIFFONS

Lyon, 27 mars.

Chiffons pour Papeterie	
Toiles propres blanches	60 65
Blancs mêlés toile et coton	40 45
Bulles mêlés	30 35
Bulles durs	40 45
Colonnnes mêlés	25 30
Chiffons mêlés	15 20
Cordilles mêlés	25 30
Ficelles chanvre pur	75 80
Cordes grosses, cordages	110 130

Les 100 k. gare des vendeurs région lyonnaise

Chiffons de Laine	
Nouveautés	180 195
Drap neuf tailleur	170 185
Rognures de chaîne fil	70 80
Drap vieux mêlé, dépiécé	85 95
Drap vieux mêlé non dépiécé	50 60
Mérisins noirs	200 220
Mérisins couleur	300 320
Triolagos mêlés	190 200
Ficelle blanche	280 300
Serges et molletons	140 150
Chaussons fourrés	50 60
Laines fines mêlés	180 200
Laines à matelas, sans crins	150 200
Laines à matelas, avec crins	200 250

Les 100 kilos franco Lyon.

METAUX

Lyon, 27 mars.

Ferrailles	
Ferrailles, riblons	15 16
Fonte grise ou mécanique	20 22
Fonte marmite ou brute	12 14
Essieux et bandages	18 20
Vis de pressoir, rails	18 20
Poutrelles, bouts d'arbres	20 22
Défers de chevaux	15 16
Déchets de toile neuve	12 13
Vieille toile platinage	3 5
Toile de chaudières dérivées	4 5
Tournure de fer grosse	3 50 4
Tournure de fonte propre	5 6
Cerclés de tonneaux	5 6
Ressorts de sommiers	4 5

Fers blancs	
Rognures, blanc brillant	9 10
Rognures, blanc terne	8 9
Vieilles boîtes de conserves	10 11

Cuivre	
Cuivre rouge, non étamé	380 390
Cuivre rouge, étamé	370 380
Bronze	380 390
Cuivre jaune, lourd et léger	190 200
Tournure de cuivre rouge	370 380
Tournure de bronze	320 330
Tournure de cuivre jaune	150 160
Tournure de laiton	210 230

Zinc	
Rognures de zinc	160 170
Vieux zinc ordinaire	150 160

Tous les prix ci-dessus s'entendent pour une certaine quantité. Les prix de tous ces articles restent fermes et une augmentation est à prévoir dès la reprise des transports.

Etain

Mitraille d'étain	350 360
Mitraille à caractères	120 130
Papier chocolat	320 330
Soudures 33 %	240 250

Aluminium

Mitraille d'aluminium	380 390
Tournure d'aluminium	280 290

Plomb

Vieux plomb tuyaux ou feuilles	100 105
Plomb tout-venant	90 95
Capsules de bouteilles	90 95

Les 100 kilos franco Lyon.

Métaux Précieux

Lyon, 27 mars.

Or : Médailles de l'Etat	3 10
Monnaies 900 m/m	3 05
Or mêlé	2 48
Boîte montres, alliances	2 40
Or cru	2 40
Jaspe	2 30
Le gramme	
Argent : Vieux Paris (1 ^{er} titre)	77
Coq (1 ^{er} titre)	77
Nouveau (1 ^{er} titre)	75
2 ^e titre	58
Galons gendarmes	30
Sergent blanc	50
Sergent doré	50
Soutache blanche	30
Soutache dorée	50
Jugulaires blanches	72
Jugulaires dorées	82
Faux doré (militaire)	10
Pour blanc	10 1 50
Platine : Pur 900 fr. le kilo	15
Cuivres dorés (suivant qualité)	5 10
Double or (dito)	15 25
Cuivres argentés (dito)	2 40

Le kilo.

PAPIERS

Lyon, 27 mars.

Vieux Papiers	
Papier ordinaire	12 14
Paille magasin	12 14
Bouquin	18 20
Copie de lettres	20 22
Correspondance	20 22
Catálogos, brochures	15 20
Restitres, gros et petits	20 22
Vieux journaux	15 20
Journal propre à plat	25 30
Rognures blanches	25 28
Rognures mêlés	18 20

Les 100 kilos franco Lyon.

POILS ET CRINS

Lyon, 27 mars.

Crin brosse	4 4 50
Collère blanche	3 75 4 50
Peignures et émoüches propres	3 25 3 50
Peignures gross et petits	2 25 2 50
Crins de bœufs propres	3 25 3 50
Crins de bœufs mi-propres	2 25 2 50

Le kilo.

OS, CORNES, DÉCHETS DIVERS

Lyon, 27 mars.

Os de cuisine	11 50 12 50
Os d'équarrissage cuits	9 10
Os d'équarrissage non cuits	8 9
Os de travail	16 18
Crânes bœufs et vaches n. vid.	20 22
Ergots ou ongions vides	18 20
Sabots de chevaux vides	14 15
Parure de pieds de chevaux	15 16
Colle de bourellier	10 11
Os de ville frais	9 10

Les 100 kilos franco Lyon.

PEAUX DE LAPINS

Lyon, 27 mars.

Peaux de lapins toutes-venantes	3 25 3 75
---------------------------------	-----------

Le kilo (suivant provenances)

Commerce, Industrie, Agriculture

ADRESSES RECOMMANDEES

CAOUTCHOUCS

DANON et C^{ie}, 75, rue Saint-Lazare, Paris
Cis caoutchoucs bruts et gutta-percha

CONTENTIEUX-TRANSPORTS

Maurice WERNERT, 56, cours Morand, Lyon, Téléph. 63-25. Réclamations et procès contre les Cies de chemin de fer.

CAFES, POIVRES

Joseph DANON et C^o importateurs, Le Havre (Seine-Inférieure).

CONTRIBUTIONS

Paul VILLARD et C^o, 33, rue Victor-Hugo, Lyon, experts vérificateurs en matière de contributions directes. Réclamations. Renseignements.

DENREES DIVERSES

Légumes secs, conserves, produits chimiques, savons et tous produits alimentaires. Léon LOBJOIE, courtier, 8 Malakoff (Seine).

FROMAGES

KRAUER et PELISSIER, 14, 15, 16, quai Rive-Neuve, Marseille.

GRAINS, FOURRAGES ET SONS

A. BRUNET fils et ROGER, 40, quai Bourgogne, Bordeaux.

CAMIONS

autos, 2, 3, 4, 5 tonnes, très bon état, livrables de suite.

GRAND CHOIX de voitures MO-DERNES de toutes FORCES et tous GENRES, VENDUES avec GARANTIE.

ECOLE DE CHAUFFEURS

45, Cours de la Liberté.

SOLDATS !

Futurs soldats, permis, apprentis chauffeurs. Nous vous faisons obtenir Brevet auto, rapide, ainsi que tous derniers renseignements concernant cet emploi dans l'armée. Prix défiant concurrence.

Ecole de Chauffeurs, 45, c. de la Liberté.

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital entièrement versé : DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS

Bilan au 31 Janvier 1917

NOTA. — Les communications étant interrompues, avec quelques-unes de nos agences, nous avons dû, en ce qui les concerne, faire état des écritures passées à la date de la dernière situation qui nous est parvenue.

Aux 200.000 Corsages

12, Rue Centrale, LYON

A l'occasion de la FOIRE, grande réclame de blouses : plus de mille modèles, prix sans pareils; spécialité de blouses la plus importante de Lyon. Voir notre rayon de tailleurs.

ACTIF

Espèces en caisse et dans les banques	836.482.453 97
Portefeuille et Bons de la Défense Nationale et reports	1.129.614.108 47
Avances sur garanties et Comptes courants	228.638.721 34
Opérations de Change à Terme garanties	421.439.451 50
Portefeuille titres (Actions, Bons, Obligations, Rentes)	84.408.235 83
Comptes d'ordre et divers	9.491.493 28
Immeubles	62.124.737 01
Capital entièrement versé	35.000.000

fr. 2.807.199.201 40

PASSIF

Dépôts et bons à vue	760.532.538 13
Comptes courants	1.264.380.302 34
Comptes exigibles après encaissement	91.768.757 36
Opérations de change à Terme garanties	84.408.235 83
Acceptations	22.898.681 89
Bons à échéance	26.765.535 83
Comptes d'ordre et divers	108.793.137 46
Solde du compte « Profits et Pertes des exercices antérieurs »	22.652.012 56
Reserves diverses	175.000.000
Capital entièrement versé	250.000.000

fr. 2.807.199.201 40

CERTIFIÉ CONFORMÉ AUX ÉCRITURES :
Président du Conseil d'Administration, E. BETHENOD.
L'Administrateur délégué à la Direction Générale, Edm. FABRE-LUCE.

GOVERNEMENT MILITAIRE DE LA 14^e REGION

2^e Sous-Intendance Militaire

Vente aux Enchères Publiques

par le ministre d'un Commissaire-Priseur

Le vendredi 30 mars 1917, à 2 h., dans la salle des ventes, rue Confort, 19 :

QUANTITÉ D'ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

dont le détail suit :

- 6935 courroies de manteaux, 283 kilos.
- 115 banderoles pour étuis revolver, 59 kilos.
- 417 bretelles de fusils, 42 kilos.
- 4 cartouchères de suspension, 0.58.
- 7 cartouchères 0.77.
- 3 étuis revolver, 0.60.
- 824 courroies de capotes, 37 k. 30.
- 81 courroies de charge, 9 k. 75.
- 1867 courroies de bidons (infanterie), 431 kilos.
- 1346 courroies de bidons, (cavalerie), 460 kilos.
- 804 havresacs, 28 k. 50.

Au comptant, dix pour cent en plus applicables aux frais.

Exposition, le matin de la vente de 8 h. à 11 heures.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Dublanclay, sous-intendant militaire, chef du 2^e service à Lyon.

Thévenet, Commissaire-Priseur.

GRAND BAZAR DE LYON

Rue de la République — Place des Cordeliers — Rue Tupin — Rue Grolée

ENTRÉE LIBRE On y Trouve de Tout PRIX EXCEPTIONNELS

4 Etages de Vente desservis par 2 Ascenseurs